

Paris, le 5 juin 2025

Monsieur le ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice

A

Pour attribution :

Madame et Messieurs les procureurs généraux
près les cours d'appel de Bastia, d'Aix-en-Provence, et de Paris

Madame et Messieurs les procureurs de la République
près les tribunaux judiciaires d'Ajaccio, de Bastia, de Marseille et de Paris

Pour information :

Madame et Messieurs les premiers présidents
des cours d'appel de Bastia, d'Aix-en-Provence et de Paris

Madame et Messieurs les présidents
des tribunaux judiciaires d'Ajaccio, de Bastia, de Marseille et de Paris

N° NOR : JUSD2516347C

N° CIRCULAIRE : CRIM 2025-10/G1-05/06/2025

N/REF : 2025/0340/T26

Titre : Circulaire relative à la politique pénale territoriale pour la Corse

Alors que la délinquance de droit commun y demeure relativement contenue, la Corse reste marquée par la persistance d'une criminalité organisée profondément enracinée, structurée et dont l'emprise gangrène durablement la société.

Cette criminalité organisée s'illustre en particulier par l'essor des trafics de produits stupéfiants et la poursuite des règlements de compte. Elle se nourrit en outre d'un contexte insulaire encore trop souvent marqué par la prégnance de l'intimidation et de la violence, qui visent à limiter l'action de l'Etat.

Dans ce contexte, l'action de l'autorité judiciaire ne saurait tolérer aucun recul. Je vous demande donc de poursuivre sans relâche les efforts d'ores et déjà entrepris et de décliner avec fermeté une politique pénale lisible et pragmatique, adaptée aux spécificités du territoire corse.

La présente circulaire a ainsi vocation à réaffirmer les principales priorités d'action publique qui doivent être les vôtres et les objectifs de renforcement de la coordination de l'action judiciaire, telles qu'elles ressortent par ailleurs de la [circulaire de politique pénale générale du 27 janvier 2025](#), et de la [circulaire relative au renforcement de la coordination judiciaire en matière de lutte contre la criminalité organisée du 5 mars 2025](#), en les déclinant spécifiquement au contexte corse.

Afin de garantir l'effectivité de la lutte que vous menez contre l'emprise des réseaux criminels, les moyens mis à disposition des juridictions de Corse seront renforcés, dans l'objectif de favoriser la mise en place d'une politique de juridiction résolument orientée vers l'efficacité et la cohérence de la réponse pénale.

1. La nécessité d'une action publique centrée sur les phénomènes criminels

1.1. La lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes en Corse, un impératif républicain

Je mesure pleinement les efforts menés ces dernières années grâce à l'action conjuguée des parquets généraux de Paris, d'Aix-en-Provence et de Bastia, des parquets de Bastia et d'Ajaccio, de la JIRS de Marseille et de la JUNALCO dans le démantèlement des réseaux criminels comme dans l'identification et la confiscation de leurs avoirs. Pour autant, la Corse, comme l'ensemble du territoire national, est aujourd'hui confrontée à l'aggravation de la menace constituée par les organisations criminelles.

La capacité de ces groupes criminels à investir tous les secteurs de l'économie légale, parmi lesquels celui du traitement des déchets, dont le trafic génère un risque d'atteinte irrémédiable au patrimoine naturel exceptionnel de l'île, doit vous conduire à une **apprehension globale de leurs activités**.

Vous veillerez en conséquence à concentrer prioritairement votre action sur la lutte contre l'ensemble de ces phénomènes directement ou indirectement liés à la criminalité organisée.

Dans cette perspective, vous serez tout particulièrement attentifs :

- au **recueil, à la structuration et au partage du renseignement criminel**, afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de la criminalité insulaire et d'initier des enquêtes visant au démantèlement des réseaux criminels. Les initiatives locales visant à institutionnaliser les échanges avec l'ensemble des services judiciaires et administratifs insulaires, indispensables à la cohérence de l'action répressive, seront encouragées. Dans le respect des exigences du secret de l'enquête, de la protection des sources et du droit d'en connaître, ces échanges viseront à définir conjointement les priorités d'action et à évaluer la pertinence des moyens déployés de même que la **bonne articulation entre les entraves administratives et judiciaires**
- à la **mobilisation de l'ensemble de l'arsenal législatif répressif, dans le temps de la procédure comme au stade de l'orientation des poursuites** en privilégiant, lorsque cela est possible, les réponses pénales rapides et fermes, tout en vous appuyant, pour les procédures le justifiant, sur les outils propres à la conduite d'enquêtes complexes¹;

¹ Techniques spéciales d'enquête, dispositif de protection des témoins et collaborateurs de justice notamment.

- à la **systématisation des investigations financières, dans le cadre d'une approche transversale de la criminalité**, afin d'identifier les acteurs et les modes opératoires des réseaux de blanchiment et de favoriser **la saisie et la confiscation des avoirs criminels** ;
- à maintenir et renforcer l'action des **comités opérationnels de lutte contre la délinquance environnementale (COLDEN)** en y associant toutes les administrations intéressées, notamment en matière de déchets et d'urbanisme ;
- à la mobilisation coordonnée de l'ensemble des leviers administratifs et judiciaires visant à lutter contre la **prolifération des armes**, dans le but de restreindre leur circulation sur l'île et leur acquisition par les personnes faisant l'objet de procédures judiciaires. Il s'agira également de conduire des investigations ambitieuses visant, au-delà des seules poursuites initiées à la suite de découvertes fortuites ou incidentes, à identifier, démanteler et réprimer les trafics d'armes.

1.2. *Se mobiliser contre les atteintes à la probité, une priorité incontournable*

Les atteintes à la probité fragilisent la confiance des citoyens dans leurs élus et les institutions publiques. Elles perturbent profondément l'économie locale et impactent lourdement les finances publiques.

Votre action devra tout d'abord se porter sur **l'amélioration des moyens de détection** des atteintes à la probité. Il conviendra de renforcer vos liens avec les administrations partenaires, les juridictions financières, administratives et commerciales, les professions réglementées, et la Cellule de renseignement TRACFIN. Ces **échanges continus** permettront le maintien d'un niveau de vigilance élevé et favoriseront le signalement de ces infractions.

Dans le contexte actuel de pression des groupes criminels sur la sphère publique, je vous demande de porter une attention particulière aux **faits d'atteintes à la probité qui présentent des liens avec la criminalité organisée**, notamment celles visant le personnel judiciaire, les fonctionnaires de police et de gendarmerie et les agents des services pénitentiaires.

Enfin, le **domaine de l'urbanisme**, très sensible sur l'île, expose gravement les décideurs publics et les élus au risque corruptif autant qu'il porte atteinte à l'environnement. Vous veillerez à traiter avec une vigilance particulière les situations rencontrées en cette matière.

2. L'adaptation de l'organisation judiciaire aux spécificités de la criminalité corse

2.1. *La création d'un pôle régional de lutte contre la criminalité organisée*

La coordination de la lutte contre la criminalité organisée, tant au plan stratégique qu'opérationnel, constitue un impératif absolu, et je sais compter sur votre engagement dans l'activation des leviers et outils déclinés par la circulaire du 5 mars 2025. Il incombera ainsi à chaque échelon de traitement judiciaire - territorial, régional, interrégional ou national - de continuer à articuler son action avec celle

de l'ensemble des acteurs judiciaires, dans le respect des canaux de communication existants et de la comitologie propre à la Corse.²

Au plan stratégique, afin de renforcer et de rationnaliser le traitement de la criminalité organisée en Corse, et sans compromettre la lisibilité et la cohérence de l'architecture judiciaire globale de lutte contre la criminalité organisée ni dévitaliser les structures judiciaires existantes, un **pôle de coordination de la lutte contre la criminalité organisée** sera instauré au sein du parquet général de Bastia.

Dispositif permanent d'échange d'informations animé par le parquet général de Bastia, ce pôle réunira à échéances régulières les parquets d'Ajaccio et de Bastia, dans le but de définir des priorités d'action adaptées aux phénomènes criminels d'ampleur régionale et en associant utilement les représentants des forces de sécurité intérieure. A cet effet, des référents dédiés à la criminalité organisée devront être désignés au sein des parquets de Bastia et d'Ajaccio.

L'action de ce pôle sera plus particulièrement dédiée à la coordination s'exercera à l'échelle régionale, sans préjudice des exigences du partage d'information défini par la JIRS de Marseille, la JUNALCO, le PNAT et le PNF, ni du rôle des parquets généraux d'Aix-en-Provence et de Paris dans l'animation de la lutte contre la criminalité organisée.

Il aura vocation, en lien avec les parquets d'Ajaccio et de Bastia, à faciliter le travail de renseignement criminel à l'échelle insulaire et à opérer des recouplements destinés à favoriser une judiciarisation efficiente. Outre des missions d'analyse criminelle, le pôle sera chargé, dans le cadre de ses missions de coordination, d'organiser le partage d'information opérationnel, la répartition des objectifs et la cohérence des entraves déployées.

Les acteurs de ce pôle veilleront par ailleurs à associer les magistrats du siège à la stratégie locale de lutte contre la criminalité organisée, en leur partageant les analyses des phénomènes criminels locaux et de leurs évolutions, et en veillant à l'adaptation des moyens engagés pour permettre une réponse pénale effective et cohérente.

Au plan opérationnel, les parquets d'Ajaccio et de Bastia veilleront tout particulièrement à la bonne articulation du traitement des procédures dans un objectif d'efficacité et de lisibilité de l'action judiciaire.

Dans le respect des règles de compétence territoriale, il s'agira de privilégier la concentration des moyens et la cohérence de la réponse pénale que permettent notamment le recours aux qualifications pénales d'association de malfaiteurs, de blanchiment et à la circonstance aggravante de bande organisée ainsi que le mécanisme procédural de la connexité, afin d'adapter les moyens d'entrave à la recomposition des organisations criminelles. Une attention particulière sera ainsi apportée au partage d'information au bénéfice du parquet de Bastia dont les pôles économiques et financiers (PEF) et environnemental (PRE) disposent d'une compétence régionale.

² Instance de coordination judiciaire pour la Corse créée par la circulaire de politique pénale territoriale pour la Corse du 23 novembre 2012

Le parquet général de Bastia rendra compte à échéances régulières à la Direction des affaires criminelles et des grâces de l'activité du pôle de coordination régionale de lutte contre la criminalité organisée, des résultats obtenus par les juridictions de Bastia et d'Ajaccio dans la déclinaison des instructions de politique pénale tout comme de l'enrichissement de l'analyse des phénomènes criminels spécifiques à la Corse.

2.2. Des moyens renforcés en matière de lutte contre la criminalité organisée

L'installation du pôle de coordination de la lutte contre la criminalité organisée impose une attention particulière quant à l'allocation des moyens nécessaires, que ce soit au stade de la réalisation anticipée de la cible 2027 pour les effectifs de magistrats et greffiers, ou de la répartition des moyens nationaux dédiés à la lutte contre la criminalité organisée, y compris dans des juridictions infra JIRS.

En Corse, comme sur le reste du territoire national, la visibilité de l'action judiciaire constitue un impératif à l'égard des citoyens et un signal fort de la détermination de l'Etat à lutter contre les agissements criminels. Vous serez en conséquence particulièrement soucieux d'assurer une communication régulière sur les politiques pénales mises en œuvre au service de la lutte contre la criminalité insulaire.

Je sais compter sur votre totale mobilisation, indispensable à la préservation du pacte républicain.

Gérald DARMANIN, ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Darmain", with a small horizontal line underneath it.